

# REGLEMENT PARTICULIER

MOTO

QUAD



SSV

Le Moto-Club de la Grappe de Cyrano vous accueille...afin de partager un moment convivial, un élan de solidarité !

« TOUS EN MOTO » ... POUR VAINCRE LES MALADIES GENETIQUES ET NEUROMUSCULAIRES !

## ART.1 : DEFINITION et DEMANDE D'ENGAGEMENT

Cette balade fléchée de 95 kms est organisée par le MC GRAPPE DE CYRANO). Cette rando n'est pas une compétition sportive (pas de vitesse, ni classement...). Ville d'accueil : Le Buisson de Cadouin avec départ / arrivée /repas (organisé par l'association des commerçants). Les bénéfices seront reversés à l'Association française contre les myopathies (AFM) TELETHON. La manifestation est accréditée. Cette rando est soumise à une déclaration préfectorale, autorisations des mairies de communes traversées et des propriétaires de terrains privés.

Chaque validation d'inscription sera notifiée par e-mail ou par courrier. Les bulletins d'engagement, complétés et accompagnés du règlement, devront parvenir au plus tard, le **18/11/2017** (à l'adresse : MC GRAPPE CYRANO 12 av d'Aquitaine 24480 Le Buisson de Cadouin).

Joindre enveloppe timbrée pour retour de confirmation si pas d'adresse mail valide.

Le moto-club se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision.

## ART. 2: TARIFS AVEC DEUX FORMULES !

Prix par pilote : 35€ ( café + balade + « encas » ravitaillement + repas du midi ) ou 25 € (café + balade + « encas » ravitaillement)

Prix pour les passagers de quad /ssv : 25€ (café + balade+ « encas » ravitaillement + repas du midi) ou 15 € (café + balade + « encas » ravitaillement)

Repas du midi pour les accompagnants/ personnes extérieures : 15 € par adulte et 8 € par enfant de moins de 14 ans.

Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif et au maximum 8 jours avant la manifestation. Les pilotes engagés, absents le jour de la randonnée, ne verront pas leurs droits d'engagement remboursés (sauf sur remplacement de participant).

## ART.3 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES

Tous les pilotes participant à la balade devront **obligatoirement** se présenter aux contrôles administratif et technique sur place qui seront ouverts à partir de 8h00. Après ces contrôles, un sticker sera apposé sur le véhicule.

- La conformité du bulletin d'engagement (nom du pilote, permis de conduire, carte grise, assurance...). La police d'assurance du pilote devra couvrir à minima les dommages causés à tiers.

- Vérifications techniques d'usage sur véhicule homologué (équipement de sécurité du véhicule et conformité aux normes en vigueur : éclairage fonctionnel /présence d'un pneu FIM...et le niveau sonore du véhicule. L'absence d'accessoire (ex : klaxon, rétroviseur, clignotant, casque non homologué etc...) n'engage en aucun cas la responsabilité de l'organisateur.

## ART.4 : LIEU ET HORAIRES

8H00 : CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES sur la place centrale au BUISSON DE CADOUIN

8H45 : BRIEFING

9h00 : DEPART. Les pilotes partiront en équipe de 5/6. Lieu : Place centrale du Buisson.

Ravitaillement à Beaumont du Périgord : Un « encas » vous sera servi avec « un petit noir » !

Dès l'arrivée, un repas vous attendra ! ( avec réservation)

## ART.5 : PARCOURS

Distance : 95 kms

Ravitaillement : « Café » à Beaumont du Périgord (ZA Parking Intermarché muni de pompe carburant 24/24h avec cb). Néanmoins pour les inconditionnels des bidons un transport sera réalisé au point de ravitaillement avec l'aide d'une remorque. A charge pour le participant de s'occuper de la manutention de son bidon (nourrices et ou bidons en fer).

**Points surprises le long du parcours** : Passages techniques... possibilité à certains de passer plusieurs fois.

La BALADE n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et propriétaires de voies privées. Aussi, il est demandé à chacun de respecter le balisage et n'emprunter en aucun cas des itinéraires qui n'auraient pas été indiqués.